

Direction départementale des territoires Service Environnement

Ajaccio, le 1 6 OCT. 2025

Affaire suivie par : Ambre Gamerre

tél: 04 95 29 09 03

ambre.gamerre@corse-du-sud.gouv.fr

2025 - SE - 00 12 Q 6

PREUVE DE DOSSIER COMPLET & RÉGULIER

En date du 10 octobre 2025 :

La direction départementale des territoires de Corse-du-Sud, guichet unique de l'eau, a réceptionné les compléments du dossier d'autorisation environnementale au titre des articles L. 214-1 à 6 du Code de l'environnement pour le projet de centrale hydroélectrique sur le Caterazzi, situé sur la commune de Ciamannacce. Le dossier a été déposé par le bureau d'étude CINCLE, mandaté par la SARL Centrale Hydroélectrique de Ciamannacce, n° SIRET : 82016999300012 sise à Clermont-Ferrand.

Le dossier a été déclaré complet et régulier.

La phase d'examen et de consultation est donc ouverte conformément à l'article R.181-17 du Code de l'environnement.

Lors de cette phase, il pourra vous être demandé de transmettre des informations complémentaires sur les pièces du dossier. Ces pièces ne seront réputées faire partie du dossier de demande que si elles sont transmises au plus tard lors de la réunion de clôture de la consultation du public.

Pour le préfet et par délégation,

Directeur déparémental des territoires

Direction départementale des territoires – Terre-plein de la Gare – 20 302 Ajaccio Cedex 9 Standard: 04 95 29 09 09 – Adresse électronique : ddt@corse-du-sud.gouv.fr

Directeur départemental des territoires

David VRIGNAUD